



Ecole privée mixte Saint Hilaire
<http://liledelle-sthilaire.fr/>
6 Rue de la Fuye 85770 L'ÎLE D'ELLE
02.51.52.02.15



ec.liledelle.sthilaire@ddec85.org

Circulaire de rentrée

Année scolaire 2021-2022

L'équipe enseignante sera heureuse d'accueillir vos enfants jeudi 2 septembre 2021. Cette circulaire présente l'école et son fonctionnement. Merci de la lire attentivement, de la conserver durant toute l'année. Ce document est susceptible d'évoluer selon la situation sanitaire et les protocoles ministériels.

* **Les horaires**

	Matin	Après-midi
Accueil	à partir de 8h50	à partir de 13h10
Classe	de 9h00 à 12h05	de 13h20 à 16h30

Texte de loi : Article D321-12

*« L'accueil des élèves est assuré **dix minutes avant l'entrée en classe**. Le service de surveillance à l'accueil et à la sortie des classes, ainsi que pendant les récréations, s'effectue à la fin des 3 heures d'enseignement réglementaire en maternelle comme en élémentaire sous la surveillance de l'enseignant. »*

Les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignantes après les sorties à partir de 12h15 et de 16h40. Merci de respecter les horaires de 12h05 et 16h30.

* **La garderie**

Cette année les enfants la fréquentant doivent être conduits directement à :

- L'école Jacques Prévert – Entrée rue du Moulin Rouge (Devant le restaurant municipal) en attendant la création du centre périscolaire et l'Accueil de Loisirs sans Hébergement.

Horaires de 7h00 à 9h00 **Tarifs** 0.58 € la ½ heure
et de 16h30 à 18h30 2.24 par ½ de dépassement horaire.

Les enfants regagneront l'école encadrés par Véronique Campo.

* **La cantine**

Le prix du **repas** par enfant est de 3.05 € (Nouveau tarif 2021). L'inscription se fait en classe chaque matin, votre enfant doit savoir s'il mange ou non au restaurant scolaire. Pour les repas exceptionnels mettre un mot dans la pochette de correspondance.

* **L'accueil**

Classe de madame Elisabeth Perruchot : PS-MS-GS-CP et CE1 – Classe 1.

- ♦ Le matin, les parents des maternelles accompagnent leur(s) enfant(s) dans le hall de la classe, avant 9h. Par mesure de sécurité, l'entrée pour l'accès à la classe se fera par le portail bleu au fond de l'impasse Chalon et dans la classe par la porte des sanitaires pour permettre le dépôt des affaires et le lavage des mains avant l'entrée des enfants en classe.
- ♦ Le midi, les enfants déjeunant à la maison seront repris à 12h05 au petit portail bleu au bout de l'impasse Chalon et raccompagnés au même endroit pour 13h20.
- ♦ Le soir, les enfants n'allant pas à la garderie sortiront à 16h30 par le portail bleu au bout de l'impasse Chalon.

Classe de madame Aurélie Michel : CE2-CM1-CM2 – Classe 2.

- ♦ Le matin, les enfants seront accueillis au niveau du petit portail bleu au bout de l'impasse Chalon.
- ♦ Le midi, les enfants déjeunant à la maison seront repris à 12h05 au petit portail bleu au bout de l'impasse Chalon et raccompagnés au même endroit pour 13h20.
- ♦ Le soir, les enfants n'allant pas à la garderie sortiront à 16h30 par le portail bleu au bout de l'impasse Chalon.

Cette organisation peut changer selon les consignes sanitaires qui nous parviendront entre cette circulaire et la rentrée. Après les vacances d'automne, les enfants de maternelle seront accueillis au portail.

Merci de rester en retrait du portail si vous arrivez en avance ou partez plus tard afin de ne pas attirer le regard des plus jeunes.

Les portes seront FERMEES à 9h / △ Responsabilité parents : Il faut que vous vérifiez absolument que votre enfant ait franchi le seuil des bâtiments et qu'un adulte l'ait pris en charge.

Les adultes devant rentrer dans l'école seront masqués, se tiendront à plus d'1m des autres enfants et utiliseront au préalable du gel.

* **L'équipe pédagogique – la structure pédagogique – les effectifs**

Niveau	TPS (inscriptions en cours d'année) 1 PS – 4 MS – 5 GS – 1 CP et 8 CE1 : 19 élèves	7 CE2 – 5 CM1 – 5 CM2 17 élèves
Enseignantes	Mme PERRUCHOT Elisabeth <i>Chef d'établissement</i>	Mme MICHEL Aurélie
Enseignant suppléant Classe 1	Nommé fin août <i>1 jour par semaine pour les 10 jours de décharge de direction</i>	
Aide maternelle	Mme CAMPELO Véronique	
Enseignant spécialisé <i>Réseau d'Aide du secteur de Luçon</i>	Nommé début septembre	
Enseignante ARS <i>Accompagnement à la réussite scolaire</i>	Melle Victorine BARBO <i>Les jeudis et vendredis de la période 1</i>	

* **Thème de l'année : Jouer pour apprendre, écrire pour voyager, lire pour partager.**

* **La piscine du CP au CM2 : du 17 septembre au 3 décembre les vendredis après-midi (sauf contre ordre sanitaire)**

* **Le calendrier scolaire :**

Rentrée scolaire	Jeudi 2 septembre
Vacances d'automne	Fin des cours : Vendredi 22 octobre 2021 Reprise des cours : Lundi 8 novembre 2021
Vacances de Noël	Fin des cours : Vendredi 17 décembre 2021 Reprise des cours : Lundi 3 janvier 2022
Vacances d'hiver	Fin des cours : Vendredi 4 février 2022 Reprise des cours : Lundi 21 février 2022
Vacances de printemps	Fin des cours : Vendredi 8 avril 2022 Reprise des cours : Lundi 25 avril 2022
Pont de l'Ascension	Fin des cours : Mardi 24 mai 2022 Reprise des cours : Lundi 30 mai 2022
Vacances d'été	Dernier jour de cours : Vendredi 7 juillet 2022

Samedi 28 Août

Lundi 13 septembre à 18h : Réunion de rentrée de la classe de madame Elisabeth Perruchot

Jeudi 16 septembre à 18h : Réunion de rentrée de la classe de madame Aurélie MICHEL

Samedi 25 septembre 2021 : Matinée d'école obligatoire

Samedi 29 janvier 2022 : « Portes ouvertes – Galette des rois » - Matinée d'école obligatoire

* **Frais de scolarité**

Coût par mois (sur 12 mois) :	1 Enfant : 28 €	2 Enfants : 56 €	3 Enfants : 70 €
Soit un coût annuel de :	336 €	672 €	840 €

Règlement par prélèvement bancaire.

* **Les médicaments**

Les enfants n'ont pas le droit d'apporter des médicaments à l'école. **Les enseignants ne sont pas habilités à donner des médicaments** (même sous présentation d'ordonnance). En cas de maladie chronique ou d'allergie par exemple, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être demandé par les parents auprès du médecin scolaire : Docteur TRICAUD au 02.51.27.91.20

* **Les absences**

Pour toute absence de votre enfant, **vous devez impérativement en informer l'école** par téléphone ou par mail. Vous devez remplir un **billet d'absence** et le donner à l'enseignante de votre enfant (avant l'absence si celle-ci est prévisible ou après l'absence si celle-ci était imprévue).

Selon l'article L131-8 du Code de l'Education, « *les seuls motifs légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.* »

En cas de **maladie contagieuse** (COVID-19, rougeole, rubéole, mononucléose, conjonctivite, impétigo, gale, coqueluche, scarlatine, varicelle...), **l'enfant ne pourra réintégrer l'école que sur présentation d'un certificat médical** de non-contagion.

* **Les anniversaires**

Les enfants peuvent apporter des fruits, des friandises ou un goûter, le tout acheté et emballé individuellement, avec ou sans boissons (Présentation du ticket de caisse).

* **Une rentrée placée sous un protocole sanitaire variable selon les niveaux d'alerte.**

Les 2 classes comportant des fratries, la fermeture de l'une impliquerait inévitablement la fermeture de l'autre donc de l'école. Afin d'éviter cela, nous devons tous rester vigilants et respecter les gestes barrières, continuer à les expliquer aux plus jeunes. Merci de surveiller les éventuels symptômes chez votre enfant avant qu'il ne parte à l'école, vérifiez que sa température soit inférieure à 38°. Nous vous demandons de ne pas envoyer votre enfant malade en classe. Tout sera mis en place afin de lui assurer la continuité de l'enseignement à distance. Vous devez déclarer immédiatement à l'école la survenue d'un cas confirmé de COVID au sein du foyer en nous précisant si c'est l'élève qui est concerné.

COVID-19				
ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022				
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT				
Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.				
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) Limitation des regroupements importants Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) Limitation du brassage par niveau obligatoire Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)

Soyez assurés que l'équipe enseignante mettra tout en œuvre afin que l'école Saint Hilaire continue à être un lieu de vie agréable pour apprendre, grandir, partager et s'ouvrir aux autres et au monde.

« A l'école, quand on m'a demandé d'écrire ce que je voulais être plus tard, j'ai répondu « heureux » Ils m'ont dit que je n'avais pas compris la question, je leur ai répondu qu'ils n'avaient pas compris la vie. » John Lennon

BONNE RENTREE A TOUTES ET A TOUS.

Elisabeth Perruchot pour l'Equipe Enseignante.

